



Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Par **saturnchris_old**, le **14/09/2007** à **16:08**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant, et je desirerais pour subvenir au besoins de mes etudes un travail. Il y a peu mon club de rugby ma proposé un CAE, apré avoir les demarche necessaire (inscription a l'anpe) voila qu'il me disent qu'il ne prendrons pa en compte la demande de mon club puisque je ne fait pa parti du public visé pour un CAE. Donc j'aimerais savoir si mon statu d'etudiant m'empeche d'avoir se CAE ou autre, car je ne comprend pa qu'on me refuse cela alors que j'ai fait mes propres demarches et qu'il est maintenant un peu tard pour trouver un autre recours. merci de me repondre j'ai besoin d'eclaircissement.

Par **Jurigaby**, le **14/09/2007** à **18:29**

Bonjour.

A ma connaissance, on ne peut pas être en même temps chomeur et étudiant.

Le C.A.E vises des personnes "sans emploi" or vous êtes étudiant.